

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

Tarifs municipaux

N° D_132_2024 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 novembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. REGUIG, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : Mme SAINTE ROSE, Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M. REGUIG

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

**06 décembre 2024**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

26

votants

33

Suite à la création du nouveau service municipal « les goûters de la Philharmonie », la participation aux vœux des agents (accompagnants...), à l'accord signé entre l'Assurance Maladie et les médecins en date du 4 juin 2024 pour la période 2024-2029 visant notamment à augmenter les tarifs de certaines consultations à compter du 22 décembre 2024, au nouveau programme 2025 de sorties mensuelles organisées pour les 60 ans et plus de la Ville de Montereau, il est nécessaire de prévoir ces nouveaux tarifs municipaux et de les intégrer à la délibération des tarifs municipaux tout comme la modification des tarifs de portage de repas assujettis à la TVA (sans augmentation des tarifs) depuis l'ouverture de la Cuisine Centrale.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 25 novembre 2024

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

- **D'APPLIQUER** à compter de ce jour, les tarifs joints en annexe

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
James CHERON

